

Cote du document: EC 2020/108/W.P.3/Add.1
Point de l'ordre du jour: 4
Date: 18 mars 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Réponse de la direction du FIDA à la synthèse d'évaluations sur le développement à l'initiative des communautés dans les projets appuyés par le FIDA

Note à l'intention des membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Paul Winters

Vice-Président adjoint
Département de la stratégie et des savoirs
téléphone: +39 06 5459 2189
courriel: p.winters@ifad.org

Donal Brown

Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: d.brown@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation — Cent huitième session
Rome, 1^{er} avril 2020

Pour: **Examen**

1. La direction accueille avec satisfaction la synthèse d'évaluations sur le développement à l'initiative des communautés dans les projets appuyés par le FIDA, qu'elle juge complète et bien documentée. Elle se félicite des échanges qui ont eu lieu avec le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA au cours de l'élaboration de la synthèse et apprécie l'action menée pour compléter l'examen par des consultations internes régulières.
2. Le développement à l'initiative des communautés demeure un axe central des activités du FIDA. En effet, cette approche opérationnelle revêt une importance cruciale, pour ce qui est non seulement de fournir de l'aide, des services et d'autres biens collectifs, mais aussi de renforcer la gouvernance locale, autonomiser les communautés et soutenir le développement économique local. La synthèse pose un diagnostic utile de la performance des opérations de développement à l'initiative des communautés menées par le FIDA et présente les enseignements à tirer pour améliorer encore davantage cet axe de travail.
3. La direction note avec satisfaction la conclusion de la synthèse, selon laquelle les activités de développement à l'initiative des communautés ont été globalement efficaces. Dans la synthèse, les opérations de développement à l'initiative des communautés ont été classées en quatre catégories, mais il est probable que d'autres opérations comportant d'importants volets de développement communautaire ne soient pas incluses dans l'analyse.

Recommandations

4. La direction prend note des trois recommandations formulées dans la synthèse et les approuve largement. On trouvera dans les paragraphes ci-après les réponses détaillées aux recommandations.

Recommandation 1. Le FIDA doit exploiter son avantage comparatif et se réappropriier le développement à l'initiative des communautés en lui donnant une visibilité dans l'ensemble de ses stratégies et de ses fonctions institutionnelles.

- **Recommandation acceptée.** La participation et la mobilisation des communautés et des bénéficiaires sont au cœur de toutes les opérations du FIDA et ne se limitent pas à celles entrant dans la catégorie des activités entièrement impulsées par les communautés. L'inclusion du développement à l'initiative des communautés dans plusieurs des stratégies et politiques institutionnelles du FIDA (touchant, par exemple, le ciblage ou les populations autochtones) témoigne de l'importance accordée par le Fonds à cette question. Cette forme de développement constitue un mécanisme d'intervention très efficace dans les États touchés par la fragilité et il est même cité comme un angle d'attaque dans le Programme spécial pour les pays comportant des situations de fragilité. Le FIDA se réjouit en outre de constater que le développement à l'initiative des communautés, qui est centré sur l'être humain, contribue à renforcer ses grands thèmes prioritaires axés sur l'inclusion sociale, notamment l'autonomisation des femmes et des jeunes ruraux. La récente approbation du cadre des retours d'information des parties prenantes est une indication de plus que la direction est résolument déterminée à promouvoir la participation et les retours d'information des bénéficiaires tout au long du cycle des projets. Ce cadre, qui s'appuie sur des décennies de travail, met l'accent sur la participation des bénéficiaires, l'inclusion et l'autonomisation sociales, ainsi que le développement à l'initiative des communautés. Il prévoit également des activités ambitieuses pour accroître les retombées en ce sens. Ces différents aspects sont suivis et évalués au cours de la phase de supervision des projets au moyen de sections axées sur le capital humain et social, l'autonomisation et la qualité de la participation des bénéficiaires. En outre, la direction continuera, selon qu'il convient, d'intégrer le développement à l'initiative des communautés dans les projets du FIDA en

fonction du contexte d'intervention et d'inclure cette approche du développement dans les politiques et les stratégies de l'institution.

Recommandation 2. Dès la conception, l'ampleur des moyens alloués doit être à la hauteur des attentes quant aux résultats du développement à l'initiative des communautés.

- **Recommandation acceptée.** Comme le FIDA intervient auprès de populations très pauvres dans des zones très reculées, tous les projets, qu'ils soient axés sur le développement à l'initiative des communautés ou non, doivent être conçus de manière à prévoir des moyens appropriés pour atteindre les résultats escomptés. Bien que la synthèse n'indique en rien que les projets de développement à l'initiative des communautés étaient moins efficaces que les autres projets menés, la direction estime qu'une intervention axée sur cette approche du développement peut nécessiter une période d'exécution plus longue. Les interventions appuyées par le FIDA sont de plus en plus souvent mises au point dans le cadre d'approches programmatiques propres aux pays, c'est-à-dire que les activités proposées se veulent complémentaires et sont exécutées simultanément ou par phases. Dans tous les nouveaux programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP), il faut par ailleurs établir un plan spécifique pour renforcer la transparence et la participation citoyenne, dans le droit fil des engagements qui ont été pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA et qui s'appliqueront à chaque projet relevant des COSOP pertinents. En outre, le FIDA prévoit désormais des stratégies de sortie dès la conception des projets, de manière à favoriser la continuité des activités de consultation et d'autonomisation entreprises grâce aux fonds qu'il investit. À mesure qu'il intensifie ses activités de concertation et d'influence sur les politiques, le FIDA pourra recourir de façon plus soutenue à l'approche du développement à l'initiative des communautés pour élaborer des politiques factuelles ou fondées sur une approche participative qui seront durablement maintenues après l'achèvement des projets ou des programmes.

Recommandation 3. Il faut intégrer à la gamme d'instruments financiers qui seront mis en place au titre de FIDA 2.0 des mécanismes de financement adaptés au développement à l'initiative des communautés, comme les mécanismes de financement souples et les fonds de développement communautaire.

- **Recommandation acceptée.** Le développement à l'initiative des communautés présente un intérêt pour les instruments financiers prévus dans le cadre de FIDA 2.0. Le FIDA s'engage à mettre en place des mesures destinées à éviter la dérive des missions prévues dans FIDA 2.0 et à garantir en priorité absolue l'obtention de résultats concrets sur le plan du développement et de la transformation du monde rural. Dans le cadre de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé, l'impact sur le développement constitue l'un des cinq principes de la collaboration, et les quatre autres sont tout aussi importants pour le développement à l'initiative des communautés (pertinence, additionnalité, gestion des risques et respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance). Ainsi, le Programme d'accélération de l'action pour la sécurité alimentaire sera exécuté en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des organisations paysannes, lesquelles se félicitent de l'adoption d'une approche de développement à l'initiative des communautés. Celui-ci constitue en outre un mécanisme efficace pour favoriser la collaboration des populations avec le secteur privé. Les fonds de développement communautaire sont les outils les plus appropriés pour financer des biens collectifs (par exemple, des infrastructures communautaires) et peuvent être utilisés pour garantir l'application du principe de responsabilité par les acteurs du secteur privé. L'articulation entre les fonds de développement communautaire et

les structures d'administration locale pourrait également favoriser la durabilité du nouveau mécanisme de financement du FIDA.